



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Commune de WIMMENAU**  
**ARRETE TEMPORAIRE**  
**N° 8/2015**

portant circulation par alternat sur la RD 919  
**COMMUNE DE WIMMENAU**  
En agglomération

---

**Le Maire de la commune de WIMMENAU,**  
**Marc RUCH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie ;

Considérant que pour des travaux de réparation d'une vanne AEP au niveau du 1 rue principale, la circulation sur la RD 919 sera alternée par feux.

**ARRETE**

**Article 1** : En raison des travaux de réparation d'une vanne AEP au niveau du 1 rue principale, la circulation sera alternée par feux **à partir du lundi 28 septembre 2015 de 8 h 00 jusqu'à la fin des travaux** (maximum 3 jours) sur la RD919 sur décision du gestionnaire de la voirie.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place par l'entreprise WENDLING chargée des travaux.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5** : Ces dispositions s'appliquent également aux véhicules de police et de secours.

**Article 6** :

- M. le Maire de Wimmenau
- Le Chef du Centre Technique du Conseil Général de Bouxwiller
- le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera envoyée à :

MM. :

- Le Directeur Général des Services du Conseil Général Bas-Rhin (PAT/DRTD/SDTGE)

- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de La Petite Pierre,
- le Président de la Communauté des Communes de La Petite Pierre
- Entreprise WENDLING

**Wimmenau le 24 septembre 2015**

**Le Maire  
Marc RUCH**